

LE 22 FÉVRIER, RITA HENKINET
COMPARAÎT DEVANT LA COUR
D'ASSISES DE LIÈGE
POUR LE MEURTRE DE
SES DEUX ENFANTS
HANDICAPÉS. ELLE
REÇOIT PARIS
MATCH.

ELLE A VOULU ÉTEINDRE LEURS SOUFFRANCES

Samedi 6 février 2016,
Rita Henkinet, 57 ans,
pose à côté des photos
de ses enfants,
Audrey et Arnaud.

PHOTO
RONALD
DERSIN

Les vies d'Audrey (26 ans) et Arnaud (24 ans) étaient handicapées par une infirmité motrice cérébrale, cause de souffrances psychologiques et physiques. Le 2 mars 2013, Rita Henkinet, leur maman, une infirmière habitant à Rocourt, leur a administré des médicaments et les a étouffés dans leur sommeil. Elle a ensuite absorbé des barbituriques pour mourir avec eux. In extremis, elle a survécu. Alors qu'elle sera jugée dans quelques jours par la Cour d'assises de Liège pour homicides volontaires avec préméditation, cette maman a accepté de témoigner. Dans un entretien à cœur ouvert, elle parle d'une « histoire d'amour », d'un « devoir d'assistance ». « Ce n'est pas la vie que je leur ai ôtée, c'est leurs souffrances que j'ai éteintes. »

« C'EST UNE HISTOIRE D'AMOUR »

MICHEL BOUFFIOUX S'ENTRETIENT AVEC RITA HENKINET

Paris Match. Comment survivez-vous à l'acte que vous avez commis le 2 mars 2013 ?

Rita Henkinet. Notre histoire, c'est une histoire d'amour. Alors, bien sûr, il y a le manque de mes enfants. Mais en même temps, ils sont toujours là. Très fortement présents. Avec moi. Il y a les épreuves que nous avons traversées, celles qui s'annoncent. Mais c'est l'amour qui domine tout, c'est l'amour qui est le plus fort. Vous parlez de « survivre », mais survivre, c'est ce que nous avons toujours fait, solidairement, les enfants et moi, depuis leur naissance. Nous avons vécu comme certains vivent en soins palliatifs parce qu'il a fallu, depuis le début de leur existence, rendre celle-ci supportable à l'aide de remèdes, de traitements, d'aides, de soutiens, de beaucoup d'efforts et de courage. Nous n'avons jamais pu vivre comme une famille « normale », dans un même lieu que l'on aurait partagé jour après jour. Dans les divers centres où ont séjourné mes enfants, nous avons bénéficié de l'aide appréciable de personnes dévouées. Mais en même temps, c'était une privation de contacts, un manque permanent. Mes enfants me manquent aujourd'hui. Ils me manquent terriblement. Mais ils me manquaient déjà. Ils m'ont toujours manqué. En permanence, il y a eu ce détachement physique sans détachement affectif. C'est

encore quelque chose de cet ordre-là aujourd'hui. Dès le départ, nous avons été amputés de beaucoup de choses, de beaucoup de moments dont rêvent, je crois, toutes les mamans du monde.

Vous semblez relativement sereine. N'est-ce qu'une impression que vous donnez ? Une contenance ?

Je suis en paix. Intérieurement, je suis toujours habitée par leur présence, je les câline, je leur parle, ils sont là. Je voudrais encore les dorloter, je voudrais encore leur couper les cheveux. Mais dans le même temps – est-ce audible pour ceux dont la vie est un long fleuve tranquille, je ne le sais –, leur souffrance ne me manque pas; la torture que leur infligeait cette vie ne me manque pas.

« J'AI LA CONVICTON QUE SI JE SUIS RESTÉE EN VIE, ALORS QUE JE M'ÉTAIS DESTINÉE À PARTIR EN MÊME TEMPS QU'AUDREY ET ARNAUD, C'EST PARCE QUE J'AI UN DEVOIR DE TÉMOIGNER. AUSSI POUR POSER DES QUESTIONS QUI SERVIRONT PEUT-ÊTRE À LA SOCIÉTÉ »

Ce n'est pas facile... Je crois que tout le monde le comprendra. L'attente du procès me semble longue. C'est heureux qu'il va commencer dans quelques jours. Ce moment, je ne l'appréhende pas, je l'espère. Je ne sais pas si j'y arriverai, mais je voudrais expliquer ce cheminement, ce qui m'a conduit à poser un acte qu'une maman, normalement, ne pose pas. J'ai la conviction que si je suis restée en vie, alors que je m'étais destinée à partir en même temps qu'Audrey et Arnaud, c'est parce que j'ai un devoir de témoigner. Pour expliquer mon acte, certes. Aussi pour poser des questions qui serviront peut-être à la société, qui feront peut-être réfléchir à certains enjeux. Quel est le droit de mourir dans la dignité d'une personne handicapée

qui n'a pas les ressources intellectuelles pour formuler une demande d'euthanasie conforme aux règles légales ? Quel sont les droits des parents qui voudraient être mieux associés au travail des équipes soignantes dans les centres où résident leurs enfants handicapés ? A quelle porte doit frapper un parent en détresse qui voit ses enfants dépérir, souffrir physiquement et moralement ? Quelle solution s'offre à une maman ou à un papa qui voit évoluer ses enfants dans une vie qui perd toujours plus de dignité ? Qu'on ne me comprenne pas mal, je ne veux pas faire le procès du personnel soignant qui s'occupait d'Audrey et Arnaud. Rien n'est tout blanc ou tout noir. J'éprouve de la reconnaissance et, en même temps, le resenti d'avoir subi un déficit d'écoute.

Ce sentiment de paix que vous évoquez, pouvez-vous mieux le définir ?

Je suis en paix parce que j'ai répondu à leurs attentes en posant l'acte de les sauver de cette vie de souffrance. Si j'avais le sentiment d'avoir fait du mal, je ne serais pas ici pour vous parler. Je serais rongée... ou je les aurais rejoints. Ce n'est pas la vie que je leur ai ôtée, c'est leurs souffrances que j'ai éteintes. Je suis croyante. Je voulais les accompagner là où ils sont allés. J'ai fait tout ce qu'il fallait pour qu'il en soit ainsi. Alors que j'étais dans le coma, les médecins ont dit à mon père que le pronostic vital était engagé. Ensuite, il lui a été annoncé que si je me réveillais, je serais peut-être comme une plante. Et finalement, je suis là, je peux parler, j'ai encore ma tête, malgré tout. Il m'a été rapporté que, quand je me suis réveillée, la première phrase que j'ai exprimée a été : « Si je suis toujours là, c'est que ma tâche n'est pas terminée. » Il me reste donc quelque chose à exprimer. Je voudrais qu'aucune maman, qu'aucun papa n'ait encore ce genre de tragédie à vivre. Je voudrais que l'on comprenne qu'il y a des circonstances très particulières où seuls les parents savent encore percevoir ce qui est nécessaire pour leurs enfants. **Audrey et Arnaud vous ont fait comprendre qu'ils étaient fatigués de vivre ?**

Oui, très clairement.

Ils avaient pourtant du mal à s'exprimer ?

Oui et non. Il y a des choses qu'une maman entend, qu'elle voit, qu'elle perçoit.

Des choses que vous seule pouviez entendre... Des choses que d'autres n'ont pas entendues ?

J'avais une position privilégiée. J'avais leur empreinte en moi. Je l'ai encore. Leurs corps sont passés par le mien pour arriver à la vie. Cela dit, les signaux d'alerte, les marqueurs de leur souffrance étaient perceptibles par d'autres, pour autant qu'on y prêtait attention.

Des personnes du centre où résidaient Audrey et Arnaud viendront dire au procès que ceux-ci n'allaient pas si mal. D'ailleurs, elles l'ont déjà dit dans la presse...

Il y a des choses qu'ils ont peut-être vues mais qu'ils n'ont pas comprises. Il est un fait que leur vision n'était pas la même que la mienne, et je regrette de n'avoir pas pu trouver d'oreille pour faire valoir mon point de vue. Cela ne m'empêche pas, encore une fois, de reconnaître bien des mérites à l'équipe soignante. Je veux exprimer un point de vue nuancé, je ne suis pas une personne mobilisée par la colère. C'est un sentiment qui m'a toujours été étranger. Je ne m'en glorifie pas. Prendre sur soi, ne pas savoir se mettre en colère, c'est aussi une sorte d'infirmité. Peut-être qu'en criant plus fort, j'aurais pu trouver l'aide que je recherchais. Je ne voulais pourtant pas agir dans mon coin, je ne voulais pas de cette solitude.



Rita avec Audrey et Arnaud quand ils étaient petits : « Je voudrais expliquer ce cheminement, ce qui m'a conduit à poser un acte qu'une maman, normalement, ne pose pas. »

La mort, c'est un concept que vos enfants pouvaient comprendre ?

J'en ai parlé avec eux. Ce sujet n'était pas tabou. Nous l'abordions avec les moyens qui étaient les nôtres. Il y a le langage verbal et le langage non verbal. Il n'y avait plus d'ambiguïté aucune. Pas plus pour eux que pour moi.

La souffrance d'Audrey et d'Arnaud est au centre de votre propos. Comment pourriez-vous davantage la décrire ?

La souffrance psychique, une personne empêchée par la déficience mentale à difficile à la transmettre. C'est n'est déjà pas évident pour tout un chacun de décrire cela, ce l'est encore

moins quand on manque de mots, qu'on ne les a tout simplement pas, que l'on est enfermé dans une impossibilité de communiquer son ressenti de manière « normale ».

Mais moi, leur maman, je les entendais.

Je ne pouvais pas fermer mon cœur à ce que je percevais si clairement. Arnaud avait des idées morbides, il m'a dit qu'il voulait rejoindre sa marraine qui est morte il y a quelques années. Il y avait aussi les douleurs physiques : Audrey et Arnaud avaient des difficultés de santé récurrentes, entre autres causées par leurs déficiences cérébrales. Ma fille souffrait tout le temps du ventre, du bas-ventre, d'infections à répétition. Elle souffrait de constipation chronique et elle était obligée de prendre des laxatifs quotidiennement et en quantité démentielle depuis plus de vingt-cinq ans. Tous les deux souffraient de problèmes neuromusculaires, d'hypotonie. Arnaud souffrait d'infections répétées de toute la sphère ORL. Il a ingurgité tellement d'antibiotiques qu'il n'était même plus réactif à ces médicaments. En permanence, il ressentait des démanagements au niveau de l'oreille. Il a été opéré à de multiples reprises à cause de grandes douleurs que lui provoquaient des ongles incarnés. Il a surtout perdu ce qui lui restait de joie de vivre en voyant la santé de sa sœur périliter depuis qu'elle avait eu une péritonite en 2009. Il faut percevoir la chronicité du mal, sa permanence. Je la ressentais avec eux. Peut-être que ceux *(Suite page 44)*

ECOUTER N'EST PAS JUGER

Ces pages ne sont pas le lieu d'un procès. Il débutera ce 22 février devant la Cour d'assises de Liège. On y entendra des témoignages qui s'opposent à la parole de Rita Henkinet qui sera jugée avec son frère Benoît, renvoyé lui aussi devant le jury pour s'être abstenu d'enrayer le processus qui a conduit aux meurtres d'Audrey et Arnaud. Des travailleurs du centre où résidaient ces jeunes adultes viendront dire qu'ils ont été choqués par l'acte posé par la maman de ces derniers. Ils diront que Rita Henkinet exagère la situation de souffrance et de détresse de ses enfants, lesquels participaient à de nombreuses activités et projets. Objet d'une enquête de moralité dont les résultats sont sans taches, l'accusée a aussi été l'objet de rapports psychologiques peu favorables. Dans l'un d'eux, on lit que « Rita Henkinet a construit au fil des années un mode de pensée de plus en plus rigide, inébranlable, avec un surinvestissement de son statut maternel. Ce manque de flexibilité idéatoire l'a menée à un ensemble d'idées surinvesties où s'exprime son omnipotence quant au devenir de ses enfants. » Le ministère public, de son côté, admet « une relative réduction de sa responsabilité » mais développera des arguments pour établir « l'homicide volontaire avec préméditation ». L'acte d'accusation comporte notamment cette réflexion : « Considérer que Rita Henkinet n'était pas l'organisateur lucide et actif du décès mènerait à ignorer les parents d'enfants combien plus gravement atteints – difformes, invalides lourds ou même au stade végétatif – que ceux à qui l'accusée s'est attribuée le droit de mettre fin à leur vie « dans un acte d'amour », selon ses paroles. »

« IL Y A PLUSIEURS IMAGES. UN ENTONNOIR TELLEMENT REMPLI QUE PLUS RIEN NE SAURAIT ENCORE Y PASSER. SE TROUVER TOUT AU BORD D'UNE FALAISE ET N'AVOIR PLUS QUE LE SEUL CHOIX DE SAUTER DANS LE VIDE »

qui sont les témoins au quotidien de ce genre de souffrance, le personnel soignant, banalise un peu. Par la force des choses, c'est humain aussi. J'ai été infirmière, je sais comment cela se passe. De par l'accumulation des souffrances depuis leur naissance, l'enveloppe corporelle encore jeune de mes enfants cachait des personnes vieillies prématurément, fatiguées. Je me suis dit souvent que mes enfants avaient l'air plus vieux que papa qui a 89 ans... Je crois que nous sommes allés aussi loin que la dignité le permettait. Je parle de leur dignité.

La péritonite d'Audrey en 2009 a servi de déclencheur ?

J'aurais voulu en effet que cet épisode dramatique ait été celui d'une

« ON M'A EXPLIQUÉ QU'IL N'Y AVAIT PAS D'EUTHANASIE ENVISAGEABLE POUR MES ENFANTS PARCE QU'ILS AURAIENT DÛ LA SOLLICITER EUX-MÊMES. AUTANT DIRE QUE LE DROIT À MOURIR DANS LA DIGNITÉ ÉCHAPPE À CEUX QUI SONT DIFFÉRENTS, QUI SOUFFRENT D'UN HANDICAP QUI LES EMPÊCHE DE S'EXPRIMER "NORMALEMENT" »

écoute plus grande. Pas seulement à l'égard de ce que ma fille endurait à ce moment précis où elle s'est retrouvée en soins intensifs. Elle s'était noyée dans son vomis juste avant l'opération... J'aurais espéré une écoute sur toutes les souffrances accumulées. J'ai déjà souhaité à ce moment-là que cela s'arrête pour elle. Que les souffrances s'arrêtent. Elle avait 22 ans. Elle-même était en incapacité d'exprimer ce qui était sa détresse et j'ai pensé l'avoir

bien fait pour elle. Mais peut-être n'ai-je pas été suffisamment claire... Après cet épisode douloureux, Audrey ne s'est jamais remise. Etant donné qu'elle avait été hospitalisée lors d'un week-end qu'elle était venue passer à la maison, elle a en conçu une peur de quitter le centre où elle résidait. Elle craignait de revivre des moments insupportables. Cela n'a fait qu'ajouter des souffrances morales aux souffrances physiques. Un manque accru, encore accru. Une blessure plus profonde encore. En écho à la déchéance inéluctable de sa sœur, Arnaud s'écroulait.

Vous avez donc le sentiment clair d'avoir fait ce qui était le mieux pour eux ?

Oui. Très humblement, j'ai envie de dire oui. Je ne suis pas fière de ce qui s'est passé mais je n'ai aucune honte. Trois ans plus tard, je me demande toujours à quelle porte j'aurais pu frapper pour que je ne me sente pas en devoir de leur ôter moi-même leurs souffrances. Tous les médicaments, les remèdes, ser-

vaient à les « prolonger », mais on prolongeait quoi ? On était dans la survie depuis des années et cette survie s'étiolait. Tout s'effiloçait. Alors oui, quand on voit certaines photos d'Audrey et d'Arnaud, on pourrait croire que cela allait tout de même, on le dira peut-être. Mais c'est faux, terriblement faux. Cela n'allait pas, cela n'allait plus tout. Il faut voir le regard d'Arnaud sur certaines photos, il faut comprendre ce que pouvait être la mine d'Audrey qui s'exprimait de manière paradoxale, utilisant une manière de sourire pour traduire le fait qu'elle était rongée par le mal.

Vous aviez demandé que vos enfants soient euthanasiés ?

Oui, je l'ai demandé pour Audrey mais je n'ai pas été entendue. D'un point de vue moral d'abord : un médecin m'a dit que ce serait « un assassinat ». Et de toute manière, légalement, ce n'était pas possible. On m'a expliqué qu'il n'y avait pas d'euthanasie envisageable pour mes enfants parce qu'ils auraient dû la solli-



citer eux-mêmes, qu'ils auraient dû formuler des demandes claires, répétées, circonstanciées, argumentées. Autant dire que le droit à mourir dans la dignité échappe à ceux qui sont différents, qui souffrent d'un handicap qui les empêche de s'exprimer « normalement ». Légalement, leurs parents ne peuvent rien faire. En l'occurrence, je ne pouvais donc pas être leur interprète, mais j'ai fait la démarche tout de même.

Vous avez accumulé sur une période de quelques années les médicaments qui ont été utilisés. Est-ce à dire que vous aviez préparé votre acte depuis longtemps ?

Non, ces médicaments étaient des surplus. Quand je suis allée chercher mes enfants, ce n'était pas pour faire cela. Mais quand j'ai entendu encore ces plaintes très fortes ce soir-là, les médicaments étaient là. J'ai été envahie par une immense tristesse... Je dirais plutôt que la tristesse, cette tristesse usante que je traîne depuis de si nombreuses années, a reflué.

Comme un bouchon qui saute, laissant échapper une pression devenue trop forte ?

Il y a plusieurs images. Un entonnoir tellement rempli que plus rien ne saurait encore y passer. Se trouver tout au bord d'une falaise et n'avoir plus que le seul choix de sauter dans le vide. C'est être au pied du mur. Cela ne m'empêche pas de me savoir coupable de l'acte que j'ai commis aux yeux de la loi. C'est ma responsabilité, je ne l'élude pas. Mais mon besoin de mère, cette nécessité de m'ajuster à eux a été incontournable.

Nous avons vécu les uns pour les autres, les uns avec les autres, nous allions partir ensemble. Je ne me sens pas coupable aux yeux de mon cœur.

Estimez-vous devoir être condamnée ?

Cette décision appartiendra à ceux qui me jugeront. Que puis-je dire moi-même ?

Si on vous donnait la possibilité de revivre cette journée tragique de mars 2013 ?

J'assume complètement ce que j'ai fait. Je suis persuadée que c'était la décision la plus humaine.

Certains parents croient nécessaire de mettre fin à la vie de leurs enfants parce qu'en fait, ce sont eux qui veulent mourir. Dans un état dépressif, ceux-là imaginent que leur entourage ne saurait leur survivre dans un monde perçu comme hostile et sans espoir...

Il n'y a rien de tout cela dans ce que j'ai fait. Je voulais accompagner Audrey et Arnaud. J'étais profondément triste mais je n'étais pas dépressive ou suicidaire. Ce qui s'est passé, c'est que je ne pouvais pas lâcher la main des miens dans cette situation

d'immense détresse. Ce n'est pas moi qui voulais partir et les prendre à mes côtés. C'est eux qui voulaient partir. Mon devoir de maman était de leur porter assistance. Et je ne voulais pas qu'ils partent dans un espace inconnu sans que je sois près d'eux. Aujourd'hui, j'essaie de me dire que si je suis là, c'est qu'il y a eu des mains tendues de l'autre côté. Qu'ils sont désormais apaisés et en sécurité. ■

« Tous les médicaments, les remèdes, servaient à les "prolonger", mais on prolongeait quoi ? On était dans la survie depuis des années et cette survie s'étiolait. Tout s'effiloçait. »

LA SOUFFRANCE N'EST JAMAIS LÉGITIME

Rita Henkinet sera défendue par M^e Alexandre Wilmotte. « Le jugement appartient aux jurés et il n'entre pas dans mes intentions de plaider avant l'heure. Je leur réserve par conséquent mon argumentation », nous a-t-il déclaré, tout en ne s'opposant pas à ce que nous rencontrions sa cliente. « C'est un droit pour un accusé pointé du doigt de s'exprimer publiquement », estime-t-il. « Et dans le cas présent, cette prise de parole dépasse largement la simple idée de vouloir se défendre. C'est une volonté de s'expliquer. D'essayer de faire comprendre que ceux qui souffrent profondément peuvent être amenés à poser des actes qu'ils n'auraient jamais commis dans le cadre d'une existence "normale". J'ai l'espoir que le témoignage de ma cliente puisse servir à d'autres familles qui souffrent. L'espérance que celles-là puissent être mieux comprises et soutenues. La souffrance n'est jamais légitime et elle est souvent porteuse de drames. Il est utile pour une société de ne pas se fermer à cette réalité. Rare sont ceux qui se manifesteront pour soutenir ma cliente face à cette nouvelle épreuve qui l'attend et qu'elle comprend devoir subir. Mais, quelle que soit la gravité des faits, je conserve un espoir d'humanité dans ce monde qui en perd chaque jour un peu plus. »

